

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2026

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 2

AMENDEMENT

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

TITRE

Au titre, substituer au mot :

« nationalisation »,

les mots :

« prise par l'État d'une participation préférentielle au capital ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination

Le présent amendement modifie le titre pour porter la transformation de la nationalisation d'ArcelorMittal France en une prise par l'État d'une action spécifique de type « golden share ». Il complète ainsi l'amendement du Rassemblement national à l'article 1^{er} et n'a de sens qu'en cas d'adoption de ce dernier.